

CDCA Formation spécialisée personnes handicapées
Compte rendu de la réunion du 15/05/2024

Présents :

Mme MATHIEU – Vice-présidente du CDCA

Membres présents ou représentés :

M BODIN - Mme BRAVAIS - M CHICHOUX - M CHOLAY - M CONSTANS - M DERRE - Mme GAUGAIN - M MANCHON - M PEDRONA - Mme PIGAGLIO - Mme POZZI - M ROIG - Mme FORLI (pouvoir) - M POURRIER (pouvoir) - Mme QUINSAC (pouvoir)

Invité : F.FERRACCI Chargé de mission direction de l'autonomie.

Mme MATHIEU ouvre la séance à 14h, remercie les membres présents et présente l'ordre du jour :

1 composition de la formation spécialisée – présentation des membres

2 fonctionnement de la formation spécialisée et règlement intérieur

3 élection du bureau de la formation spécialisée

4 proposition de sujets à programmer pour les prochaines réunions

1 composition de la formation spécialisée – présentation des membres

L'arrêté de composition du CDCA est diffusé, chaque membre se présente à tour de rôle.

Les membres échangent sur la participation des différents collèges et soulignent la faible représentation du collège des institutions.

2 fonctionnement de la formation spécialisée et règlement intérieur

M.FERRACCI présente les grandes lignes du fonctionnement tel que prévu réglementairement (cf document annexé) .

Mme MATHIEU propose que le bureau sollicite les interventions des institutions en fonction de l'ordre du jour ainsi qu' un retour sur la participation de ses membres aux commissions extérieures. Les arrêtés afférents doivent être recensés et un retour par les membres désignés pourra être fait en séance ou auprès du bureau.

3 élection du bureau de la formation spécialisée :

Les membres suivants sont candidats et désignés pour le bureau :

Mme GAUGAIN (FO)

Mme PIGAGLIO (CFDT)

M.DERRE (CFTC)

Mme POZZI (URIOPSS)

M.CHICHOUX (PHAR83)

4 proposition de sujets à programmer pour les prochaines réunions :

Les membres proposent les sujets suivants :

- 50 000 solutions + suivi des places
- commission régionale CDCA

- bientraitance
- centre de ressources territoriaux
- aide à domicile
- répit
- risques psychosociaux aidants proches et professionnels
- Programme régional d'insertion des travailleurs handicapés + FRANCE TRAVAIL
- Habitat inclusif
- PH vieillissantes - lien ESMS EHPAD
- impact du CDCA
- accès aux soins des PH
- loisirs des PH
- accessibilité communication

Les travaux des groupes de travail précédents seront communiqués.

Le bureau procédera à un regroupement des thèmes pour la constitution des groupes. Une coordination avec la formation spécialisée personnes âgées sera proposée pour des sujets communs.

Les dates des prochaines réunions sont fixées :

bureau FSPH :

- Mardi, 25 juin · 14:00 à 16:00 - 132 bd de strasbourg - Solliès Pont - siège PHAR 83

- Jeudi, 12 septembre 2024 · 09:00 à 11:00 - La Garde - salle à La poste

formation spécialisée :

- formation spécialisée personnes handicapées : mercredi 18 septembre matin - lieu à déterminer

La séance est clôturée à 12H00.

annexe : document diffusé en séance

Marie-Aude MATHIEU
Vice-Présidente du CDCA
Formation spécialisée personnes handicapées



LE DÉPARTEMENT

PARTOUT, POUR TOUS, LE VAR ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN

SOLIDARITÉ

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'AUTONOMIE

FORMATION SPÉCIALISÉE
PERSONNES HANDICAPÉES 15 MAI 2024

Ordre du jour :

- 1** composition de la formation spécialisée – présentation des membres
- 2** fonctionnement de la formation spécialisée et règlement intérieur
- 3** élection du bureau de la formation spécialisée (fiche de candidature en pièce jointe)
- 4** proposition de sujets à programmer pour les prochaines réunions

1 composition de la formation spécialisée – présentation des membres :

1er collège : Représentants des usagers

2ème collège : Représentants des institutions

3ème collège : Représentants des organismes et professionnels œuvrant en faveur des personnes âgées ou des personnes handicapées

4ème collège : Représentants des personnes physiques ou morales concernées par la politique de l'autonomie et de la citoyenneté des personnes âgées et œuvrant en faveur des personnes handicapées

2 fonctionnement de la formation spécialisée et règlement intérieur

Fonctionnement des formations spécialisées :

- Organisées à l'initiative des vice-présidents
- Les vice-présidents déterminent l'ordre du jour des réunions, mènent les débats et transmettent à la formation plénière les informations relatives à l'activité des formations spécialisées.
- Le quorum est requis lorsque la formation spécialisée est saisie pour un avis réglementaire qui ne serait pas présenté en formation plénière

Bureaux des formations spécialisées :

Chacune des deux formations spécialisées pour les questions relatives aux personnes âgées et aux personnes handicapées désigne en son sein un bureau, chargé de :

- 1° Proposer l'ordre du jour des séances ;
- 2° Assurer la coordination entre les différentes formations du conseil ;
- 3° Coordonner les représentations extérieures ;
- 4° Préparer la rédaction du rapport biennal ;
- 5° Veiller au respect des délais impartis pour la formulation des avis et au respect du règlement intérieur.

2 Règlement intérieur

Missions du CDCA :

- Le CDCA assure la participation des personnes âgées et des personnes handicapées à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de l'autonomie dans le département.
- Il est compétent en matière de prévention de la perte d'autonomie, d'accompagnement médico-social et d'accès aux soins et aux aides humaines ou techniques.
- Il est également compétent en matière d'accessibilité, de logement, d'habitat collectif, d'urbanisme, de transport, de scolarisation, d'intégration sociale et professionnelle et d'accès à l'activité physique, aux loisirs, à la vie associative, à la culture et au tourisme.

Avis du CDCA :

1°) Le schéma régional de santé, le schéma régional des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales, le schéma départemental de l'autonomie ;

2°) La programmation annuelle ou pluriannuelle des moyens alloués par l'agence régionale de santé, le département et les régimes de base d'assurance vieillesse à la politique départementale de l'autonomie ;

3°) Le programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention

Avis du CDCA :

4°) Les rapports d'activité de la maison départementale des personnes handicapées et des services du département chargés des personnes âgées, avant leur transmission à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie et aux commissions de coordination des politiques publiques de santé ;

5°) Les conventions signées entre le département et ses partenaires en vue de définir leurs objectifs communs en faveur de la politique départementale de l'autonomie et leur mise en œuvre ;

Autres missions du CDCA :

Le CDCA est informé du contenu et de l'application :

- du plan départemental de l'habitat ;
- du programme départemental d'insertion professionnelle des travailleurs handicapés et des schémas d'équipement et d'accompagnement des personnes handicapées dans le département ;
- Il formule des recommandations visant au respect des droits et à la bientraitance des personnes âgées et des personnes handicapées dans le département, à assurer le soutien et la valorisation de leurs proches aidants ainsi qu'à permettre la bonne prise en compte des questions éthiques.

3 élection du bureau de la formation spécialisée

Désignations :

La durée du mandat en tant que membre du bureau est de 3 ans. En cas d'empêchement, le membre du bureau peut être remplacé par son suppléant.

Si le nombre de candidats est égal ou inférieur au nombre de sièges à pourvoir, les candidats sont directement élus.

- Chaque membre désigne 1 candidat - Vote à bulletin secret
- Les candidats sont classés par nombre de voix obtenues.

Liste des candidats :

bureau formation spécialisée personnes handicapées :

Mme GAUGAIN (FO)

Mme PIGAGLIO (CFDT)

M.DERRE (CFTC)

Mme POZZI (URIOPSS)

M.CHICHOUX (PHAR83)

propositions de sujets à programmer pour les prochaines réunions

Liste des sujets :

formation spécialisée personnes handicapées :

- **50 000 solutions + suivi des places**
- **commission régionale CDCA**
- **bienveillance**
- **centre de ressources territoriaux**
- **aide à domicile**
- **répits**
- **risques psychosociaux aidants proches et professionnels**
- **PRIT + FRANCE TRAVAIL**
- **Habitat inclusif**
- **PH vieillissantes - lien ESMS EHPAD**
- **impact du CDCA**
- **accès aux soins des PH**
- **loisirs des PH**
- **accessibilité communication**